

CLASSES	DATE
LICENCE PROFESSIONNELLE COMPTABILITE FINANCE 2 ^{EM} ANNEE	Mercredi 03 mai 2017
Epreuve : ETUDE DE CAS	Durée : 6 H

DEVOIR TYPE – BTS 2017

Cette épreuve comporte trois dossiers indépendants à traiter sur des intercalaires distincts :

DOSSIER 1 : COMPTABILITE GENERALE

DOSSIER 2 : COMPTABILITE DES SOCIETES

DOSSIER 3 : CONTROLE DE GESTION

DOSSIER I : COMPTABILITE GENERALE

EXERCICE 1 : OPERATIONS COURANTES *MAXISujets*

L'entreprise AGNAN a enregistré les éléments suivants au cours du mois de Mars N :

- 05/03/N : Facture N°1830 de l'entreprise Satiky : Rabais 100 000, Remise 5%, Escompte 2%, Port facturé 150 000, emballages consignés :330 400, Avances sur commande 2 500 000. Le montant de la TVA est de 881 658 F , Règlement par chèque bancaire le même jour.
- 07/03/N : Facture d'avoir N°607 de l'entreprise Marco : rabais montant HT 175 000
- 12/03/N : Facture N°745 à l'entreprise Franco : BRUT 2 800 000, Remise 10%, Remise 5%, Escompte 3%, Port payé 80 000, TVA au taux normal.
- 16/03/N : Facture d'avoir N°AV 820 relative à la facture N°745, retour de marchandise non-conformes : montant brut 700 000, Port récupéré 20 000.

TRAVAIL A FAIRE

Enregistrer toutes ces opérations dans le journal de l'entreprise Agnan.

EXERCICE 2 : AMORTISSEMENT, SUBVENTION

Le 10 Février N, l'entreprise SOCI (Spécialisée dans la construction immobilière) obtient de l'Etat une subvention d'équipement de 120 000 000 F pour l'acquisition d'un terrain nu et d'une machine-outil. La subvention est reçue le 15 mars N par virement bancaire. Le terrain est acheté à 150 000 000 F le 1^{er} juin N et la machine - outil est acquise payée et mise en service le 1^{er} octobre N. les fournisseurs du terrain et de la machine sont réglés respectivement par chèques bancaires n°0910 et n°0991 aux dates d'acquisition de ces deux biens.

Le prix d'acquisition de a la machine - outil est de 50 000 000 HT (TVA 18%) et il est prévu une durée probable d'utilisation de huit 8 ans. Elle est amortie selon le système accéléré avec une valeur résiduelle de 10 000 000 F

Le 1^{er} Juillet N+5, cette machine - outil est cédée à 35 400 000 TTC (TVA 18%)

Le comptable a passé l'écriture suivante :

D.513 chèque à encaisser	35 400 000
C.241 Matériel et outillage	30 000 000
C. 4431 État, TVA / ventes	5 400 000 <i>5400 000</i>

L'entreprise décide de réinvestir la plus-value relevant de cette cession. Elle bénéficie dans ce cas des dispositions de l'article 28 du CGI.

Le 1^{er} novembre N+6, une nouvelle machine est achetée à 70 000 000 F HT (TVA 18%) par virement bancaire et amortie selon le système dégressif sur une durée d'utilisation de 10 ans.

TRAVAIL A FAIRE

MAXISujets

- 1) Passer les écritures au 10 Février N, 15 mars N, 1^{er} Juin N et 1^{er} Octobre N.
- 2) Passer les écritures d'inventaire au 31/12/N
- 3) Passer les écritures de régularisations de l'année N+5
- 4) Passer les écritures au 1/11/N+6 et au 31/12/N+6

EXERCICE 3 : AUTRES REGULARISATIONS

Employé(e) à la ROCACI, votre chef comptable met à votre disposition les travaux comptables suivants :

1. Les factures du dernier trimestre de l'année 2003 ne sont pas encore parvenues. Les montants seront :
Gaz : 25 000 F HT- Téléphone : 1 500 000 F HT - Eau : 34 500 F HT - Electricité : 250 000 F HT.
2. Il reste des bons de carburant estimés à 180 000 F.
3. La prime annuelle d'assurance de montant 600 000 F a été payée le 1^{er} Juin 2003. La prime couvre la période du 1^{er} Juin 2003 au 31 Mai 2004.
4. Une ristourne 300 000 F HT sur nos achats de Décembre ne nous est pas encore parvenue.
5. Le loyer semestriel d'un local loué à un particulier a été encaissé le 25 Août 2003. ce loyer prend effet le 1^{er} Septembre 2003. Montant 2 400 000 F
6. Une somme de 100 000 000 F a été empruntée le 01/06/2003. Les intérêts de 10 % sont payables annuellement le 31 Mai.

TRAVAIL A FAIRE

Passer les écritures qui s'imposent le 31/12/2003.

NB : TVA 18 %

EXERCICE 4

Début Janvier 2001, la SA TUB a fait construire par ses ouvriers un entrepôt devant servir au stockage de ses matières premières et produits finis. Voici les éléments constructifs du coût :

Matières premières	9 775 000 HT
Main d'œuvre directe	2 600 000
Quote-part de sous activité	1 020 000
Frais d'administration générale	1 250 000

TVA 18 % ; prorata de déduction : 70 %

La société a contracté un emprunt de 12 500 000 F au taux de 8 %. A la date d'achèvement des travaux le 1^{er} Août 2001, le comptable n'a passé aucune écriture (mode d'amortissement linéaire).

TRAVAIL A FAIRE

Passer toutes écritures nécessaires au 31 Juillet 2001 et au 31 Décembre 2001 date d'inventaire sachant que la durée de vie approximative d'un entrepôt est de 20 ans.

DOSSIER 2 : COMPTABILITÉ DES SOCIÉTÉS

La SA « SICOCI » au capital composé de 7 500 actions de 20 000 F est constituée le 02/1/N. Seule la libération du minimum légal a été exigée le 02/01/N. A cette date, 500 titres ont été intégralement libérés. L'appel des deuxième et troisième quarts a lieu le 01/08/N+1 à libérer fin Août. Le 30/08/N+1, tous les associés sont entièrement libérés.

A cette date, 1 800 actions se retrouvent intégralement libérées. Après l'arrêté des comptes de l'exercice N+1 le bénéfice fiscal est évalué à 42 105 000. L'article 6 des statuts règlemente ainsi l'affectation des résultats :

- Réserve légale : conformément à la loi.
- Réserve statutaire : 20 % du solde.
- Intérêt statutaire : 5 %.
- Second dividende : selon la décision de l'AGO.

L'AGO réunie le 16/02/N+2 a décidé de doter une réserve facultative de 1 800 000f et d'attribuer un second dividende unitaire multiple de 40 immédiatement inférieur pour tenir compte d'un éventuel report à nouveau.

Le compte 129 a un solde de 2 450 000f.

NB : Le bénéfice distribuable est de 15 966 288. les versements anticipés bénéficient de l'intérêt statutaire.

 **TRAVAIL A FAIRE**

- 1- Dresser le tableau de répartition des bénéfices après avoir déterminé le résultat comptable.
- 2- Présenter le tableau 10.
- 3- Passer les écritures relatives à cette situation sachant que les dividendes ont été payés contre chèque bancaire 20/02/N+2.

MAXSujets

DOSSIER 3 : CONTRÔLE DE GESTION

Les services de comptabilité analytique de l'entreprise BTS 2009 utilisent des données prévisionnelles. Dans l'atelier B, où l'on fabrique la pièce B, les prévisions pour le mois de juillet étaient les suivantes :

- Production prévue : 10 000 pièces
- Cadence prévue : 2 pièces à l'heure
- Ce qui nécessite :
- Matière première : 10 000 kg à 200 f le kg
- Main d'œuvre directe : 20 000 000 f
- Charge d'atelier : 2 500 000 f (dont 1 000 000 f fixes), l'heure de main d'œuvre directe mesure l'activité de l'atelier.

En réalité l'atelier a produit en juillet 9 800 pièces terminées et 200 pièces en cours ayant nécessité :

- Matière première : 9 900 kg à 210 f le kg.
- Main d'œuvre directe : 4 640 h à 4 000 f l'heure.
- Charges d'atelier : 2 800 000 f.

 **TRAVAIL A FAIRE**

- 1°) Présenter la fiche du cout unitaire standard.
- 2°) Comparer sous forme de tableaux, le cout réel et le cout préétabli de la production prévue.
- 3°) Analyser les écarts sur les charges directs et sur les charges indirectes.

MAXSujets

NB : * les encours ont été évalués en couts préétablis de la façon suivante :

- 100% en ce qui concerne les consommations de matières premières.
- 60% pour le MOD et les charges indirectes.

* il n'existe pas d'en-cours initial.